

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 septembre 2026
N°44

OBJET : Élection des 24 membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

**Date de la Convocation :
01/09/2026**

L'An deux mille vingt-six, le samedi 5 septembre, à 13 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

Nombre de membres

Présents : 13

Nombre de votants : 15

Quorum : 8

**Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.**

ETAIENT PRESENTS : : Madame Carole FIORI, Madame Julie LIBONATI, Monsieur Joseph LECA, Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Madame Noelle ALFONSI, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur Frederic LECA, Monsieur Francois DANIELLI, Monsieur Xavier TORRE, Madame Lauriane ACCARDO, Monsieur Jean-Claude AMPART, Madame Danielle CASASUS, Monsieur Jean-Paul FLORY.

ETAIENT REPRESENTES : Madame Andrea LACOUSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Madame Marie-Lou ALBERTINI donne procuration à Madame Carole FIORI.

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'une nouvelle validation de la liste des 24 membres de la commission communale des impôts directs (CCID) est nécessaire afin de tenir compte du remplacement de Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA par Madame Marie-Lou ALBERTINI.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la liste des 24 membres de la CCID ainsi modifiée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil municipal approuve la nouvelle liste des 24 membres de la Commission communale des impôts directs (CCID), tenant compte du remplacement de Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA par Madame Marie-Lou ALBERTINI.

Article 2 : La liste des membres est arrêtée comme suit :

Madame FIORI Carole
Madame LIBONATI Julie
Monsieur LECA Joseph
Madame ALFONSI Noëlle
Monsieur ALZAPIEDI Antoine
Madame CERVIOTTI Fabienne
Monsieur LECA Frederic
Madame ACCARDO Lauriane
Monsieur DANIELLI Francois
Madame ALBERTINI Marie-Lou
Madame LACOUSTENE Andréa
Monsieur TORRE Xavier
Monsieur ALBERTINI Orso
Monsieur ALFONSI Jean-Francois
Monsieur CARLI Jean-Marie
Madame CAVIGLIOLI Marie-Angèle
Monsieur DANIELLI Jean-Yves
Monsieur Di GIOVANNI Pierre
Madame FLORY Delphine
Monsieur FORGUES Bernard
Madame JACQUINET Jennifer
Monsieur MATTEI Pierre
Monsieur PERI Marius

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, ainsi que de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques, afin qu'il soit procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Adopté à l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>/Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

Carole FIORI

